

PROCES-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE - N° 43

Réunion du : à :	1 ^{er} Juillet 2019 10h00
M	Michel CASSEGRAIN
Présent(s):	Patrick MINON - Magali DE BONNEFOY
Excusé(s):	Philippe SOUCHU - Marc CASSEGRAIN - Ludovic GERARD - Jean-Louis RODRIGUEZ - Alain THILLOU

La Commission Sportive adresse ses vœux de prompt rétablissement à Philippe Souchu.

I-Approbation du PV du 19 Juin 2019

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II - CLASSEMENT DU VOLONTARIAT « JEUNES » 2019/2020

Le Classement du volontariat « Jeunes », effectué par l'Equipe Technique Départementale le 26 juin 2019, a été validé par la Commission Sportive du 1^{er} Juillet 2019 sous réserve de la validation du Comité de Direction du mercredi 10 Juillet 2019

Equipes retenues sur volontariat

Equipes qualifiées d'office suite à rétrogradation de championnat Règional

1	J3S AMILLY	
2	FCO ST JEAN DE LA RUELLE	
3	USO ORLEANS	
4	ST PRYVE ST HILAIRE FC	
5	SMOC ST JEAN DE BRAYE	
6	USM SARAN	
7	ESCALE ORLEANS	
8	USM MONTARGIS	
9	BOIGNY/CHECY	
10	CJF FLEURY LES AUBRAIS	
11	UBBN	
12	SC MALESHERBOIS	
13	FCVO.	
14	USBVL BEAUGENCY	
15	USM OLIVET	
16	ST JEAN LE BLANC	
17	US CHALETTE	

	U13 D1
1	ST PRYVE ST HILAIRE FC
2	BOIGNY/CHECY
3	SC MALESHERBOIS
4	FCO ST JEAN DE LA RUELLE
5	J3S AMILLY 2
6	FCM INGRE
7	SMOC ST JEAN DE BRAYE
8	BEAUGENCY USBVL
9	USM OLIVET
10	JARGEAU ST DENIS FC
11	USM MONTARGIS 2
12	CIF FLEURY LES AUBRAIS 2
13	USM SARAN 2
14	RC BOUZY LES BORDES
15	LA FERTE/MARCILLY
16	NANCRAY CHAMBON NIBELLE
17	PANNES
18	US CHALETTE

	U15 D1	
	USM MONTARGIS	
	SC MALESHERBOIS	
	JARGEAU STIDENIS SC	
4	INGRE FCM	
5	CJF FLEURY LES AUBRAIS	
6	SANDILLON USM	
7	ESLF	
8	LORRIS US	
9	FCO ST JEAN DE LA RUELLE 3	
10	NEUVILLE SP	
11	BOIGNY/CHECY	
12	OLIVET USM	
13	SMOC ST JEAN DE BRAYE	
14	SARAN 3	
15	PANNES FC	
16	FC ST JEAN LE BLANC	

HIS DI

Pour information, pour les <u>U11</u>, procédure en cours, qui sera traitée lors du Comité de Direction du 10 Juillet 2019.

Les clubs doivent s'engager sur « Footclubs » au plus tard le 18 juillet 2019

En cas de désistement de clubs par rapport à la liste ci-dessus (surlignés en vert et rouge). Il sera fait appel, dans le championnat concerné, aux clubs classés dans l'ordre chronologique figurant dans les tableaux ci-dessus (clubs non surlignés)

III - Composition des divisions pour la saison 2019 - 2020.

Suite à la réunion de la Commission du Statut de l'Arbitrage du 19 Juin 2019, le club de ST BENOIT SUR LOIRE en règle avec le Statut de l'Arbitrage accède en Seniors Départemental 3

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant le Bureau d'Appel du District du Loiret de Football dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF, et à l'Article 22 du Règlement des Coupes du Loiret.

Le Président de la Commission Michel CASSEGRAIN

La Secrétaire Magali DE BONNEFOY

Publié le 01.07.2019